



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur une réponse coordonnée de l'UE au ralentissement économique

*2894ème session du Conseil AFFAIRES ECONOMIQUES et FINANCIERES
Luxembourg, le 7 octobre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Au cours des derniers trimestres, l'économie de l'UE a subi plusieurs chocs importants, notamment les turbulences sur les marchés financiers et la hausse du cours des matières premières, entraînant un transfert de richesse vers les pays producteurs; sur ce point, une certaine amélioration a été observée ces dernières semaines.

La contraction de l'activité économique constatée dans l'UE pendant le deuxième trimestre de 2008 a été plus prononcée qu'on ne l'imaginait quelques mois auparavant. Dans le même temps, en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, l'inflation a été exceptionnellement forte.

Même si les économies européennes sont mieux armées que par le passé pour faire face à ce ralentissement grâce aux réformes menées ces dernières années, les perspectives de croissance à court terme demeurent relativement moroses. Néanmoins, la baisse récente des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, dont le niveau élevé avait largement alimenté l'inflation, et le ralentissement économique devraient contribuer à atténuer les pressions inflationnistes au cours des prochains mois.

Pour une large part, les États membres sont confrontés à des chocs communs. La situation économique nécessite une réponse coordonnée au niveau de l'UE, fondée sur une perception commune des problèmes qui se posent et intégrant à la fois des éléments communs et certaines particularités nationales – étant entendu que les situations de départ diffèrent et que la manière dont les chocs se répercutent sur les économies varie d'un État membre à l'autre.

P R E S S E

La stratégie à adopter par les États membres de l'UE pourrait reposer sur les éléments ci-après.

a) Aux niveaux macroéconomique et structurel, veiller à ce qu'il existe des politiques nationales visant à soutenir la croissance de manière durable

Les politiques macroéconomiques européennes doivent apporter une réponse pertinente et cohérente aux chocs qui se propagent au niveau mondial. Ces chocs affectent dans une large mesure l'ensemble des États membres, même si les conséquences exactes peuvent être différentes d'une économie à l'autre (notamment en ce qui concerne l'ampleur de la crise financière et l'évolution du marché du logement) et d'un groupe à l'autre (des mesures étant souvent prises pour soutenir les plus vulnérables).

Pour l'heure, il est primordial d'élaborer des politiques qui aident à juguler l'inflation, préservant ainsi le pouvoir d'achat, qui favorisent une croissance durable et qui contribuent à rétablir un cadre propice à la politique monétaire.

Le Conseil est fermement résolu à mettre en œuvre des politiques conformes à cet objectif.

- Il convient de poursuivre énergiquement les réformes structurelles car elles peuvent renforcer la capacité de l'économie à rebondir et s'adapter et, en accroissant le potentiel de croissance, lui permettre de tirer pleinement parti de la future reprise, tout en l'aidant à absorber les chocs à court terme grâce à une flexibilité accrue. En particulier, des réformes telles que le renforcement de la concurrence sur les marchés des produits et des services, notamment des services de détail, devraient contribuer à réduire les pressions inflationnistes, stimulant ainsi le pouvoir d'achat. Par ailleurs, l'amélioration de la flexibilité du marché du travail et de la mobilité peuvent concourir à un redressement plus rapide de l'économie. Les États membres devraient présenter cet automne des programmes nationaux de réforme ambitieux et les mettre résolument en œuvre.
- La politique salariale devrait créer des conditions favorables à l'emploi et à la compétitivité. Les ministres poursuivront le dialogue avec les partenaires sociaux cet automne.
- Une politique budgétaire prudente est nécessaire pour renforcer la confiance, notamment eu égard au vieillissement de la population, et pour parvenir à bon dosage entre politique budgétaire et politique monétaire. Le Pacte de stabilité et de croissance réformé de 2005 constitue le cadre approprié à cette fin et devrait être pleinement appliqué. Il prévoit la souplesse nécessaire pour que la politique budgétaire puisse exercer sa fonction stabilisatrice habituelle. En particulier, les grands stabilisateurs automatiques européens peuvent aider à atténuer le ralentissement, tout en maintenant le déficit en deçà du seuil de 3 % du PIB. Dans les pays confrontés à un ralentissement plus prononcé et disposant d'une marge de manœuvre, des mesures temporaires et ciblées peuvent être prises, notamment à l'égard de ceux qui sont le plus touchés par la situation économique actuelle. Il conviendrait également de tenir compte des problèmes propres au pays concerné, notamment la nécessité de retrouver une certaine compétitivité.

D'une manière plus générale, le Conseil convient que, durant les dix dernières années, l'union économique et monétaire (UEM) a contribué à la stabilité macroéconomique et qu'elle constitue, maintenant plus que jamais, un atout essentiel. L'Europe n'est pas à l'abri des événements que connaît l'économie mondiale mais, grâce aussi au processus de réforme, elle est mieux armée que par le passé pour faire face aux chocs actuels. Toutefois, il est possible, en maintenant le cadre actuel, de mieux tirer parti de l'UEM et d'améliorer les performances des États membres de l'UE.

- Afin de maintenir une politique budgétaire prudente tout au long du cycle, l'expérience récente semble indiquer qu'il faut agir en particulier pour mieux prendre en compte les effets des cycles économiques et des variations des prix des actifs qui les accompagnent, sur les recettes fiscales.
- Il convient en outre de faire en sorte que la coordination ne se limite pas à la politique budgétaire, mais porte également sur l'évolution de la situation macroéconomique. Plus particulièrement, compte tenu de l'expérience récente, qui montre qu'il importe d'éviter d'accumuler les déficits, le Conseil estime qu'il faut suivre de plus près l'évolution de la compétitivité, notamment à l'intérieur de la zone euro et pour les pays du MCE II.
- Enfin, le processus de réformes structurelles est capital pour tous les États membres. Les recommandations formulées à cet égard devraient être hiérarchisées pour tenir pleinement compte de la situation économique. Étant donné que les réformes structurelles ont une valeur ajoutée pour l'ensemble de la zone euro, les ministres des États membres de la zone euro conviennent en outre d'accorder une attention particulière aux recommandations relatives à la zone euro.

b) Rétablir la confiance sur les marchés financiers et éviter un resserrement excessif du crédit pour les PME dans l'UE

La crise financière est un élément essentiel du ralentissement économique mondial observé actuellement. À court terme, il est primordial de réagir en rétablissant la confiance dans le système financier par la mise en œuvre intégrale de la feuille de route du Conseil ECOFIN. À cet égard, les établissements financiers poursuivent sans relâche leurs efforts en vue d'améliorer l'information relative à leur exposition aux risques; ces efforts doivent cependant encore faire l'objet d'une évaluation en bonne et due forme par les contrôleurs bancaires au sein du CECB (comité européen des contrôleurs bancaires). D'ici la fin de l'année, nous attendons en outre des propositions visant à réviser le cadre prudentiel pour les opérations de titrisation en vertu de la directive sur les fonds propres réglementaires, ce qui contribuera à rétablir la confiance dans cette activité.

En matière d'évaluation des actifs, nous attendons que le Conseil des normes comptables internationales communique au plus vite des normes révisées, faute de quoi la préoccupation que ne cesse de susciter le traitement comptable des actifs continuera d'ébranler la confiance des investisseurs.

Eu égard à l'environnement macroéconomique actuel et à la situation que connaît aujourd'hui le marché financier, il importe également de surveiller les effets procycliques potentiels et d'y remédier. Dans le domaine prudentiel, le nouvel accord de Bâle sur les fonds propres continue d'offrir un cadre approprié pour améliorer la gestion des risques. Lors de la mise en œuvre de ce cadre, les contrôleurs bancaires surveilleront les effets procycliques potentiels des nouvelles règles et détermineront si des mesures correctives sont nécessaires.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accessibilité et la mise à disposition des ressources financières pour les PME, le Groupe BEI adoptera une série de réformes en vue d'améliorer ses produits financiers destinés aux PME et de développer considérablement les prêts globaux qu'elle accorde à ses partenaires bancaires, en termes tant quantitatifs que qualitatifs, en veillant à ce que les PME bénéficient des avantages qui en résultent, et contribuera ainsi également à l'initiative de la "Loi sur les petites entreprises pour l'Europe".

La BEI propose d'augmenter le volume des prêts octroyés aux PME et d'accorder à celles-ci 15 milliards d'euros (soit une hausse de 50 %) en 2008-2009, notamment grâce à une nouvelle gamme de produits permettant un partage de risques avec les banques.

Le Conseil demande au groupe de travail mis en place par la Banque européenne d'investissement et la Commission, en concertation avec les investisseurs institutionnels européens, de faire un rapport avant le Conseil ECOFIN de décembre sur des propositions de réponse coordonnée, mettant l'accent en particulier sur les programmes et infrastructures en matière d'énergie.

c) Sur le plan externe, contribuer à un environnement plus favorable

Une volatilité excessive sur les marchés des changes n'est pas souhaitable pour la croissance économique. La réappréciation du dollar américain par rapport à l'euro et à d'autres monnaies européennes est un élément positif.

En ce qui concerne certaines économies émergentes enregistrant des excédents de la balance des paiements courants de plus en plus importants, il est essentiel que leurs taux de change s'apprécient afin que les ajustements nécessaires puissent intervenir. L'évolution en la matière doit être considérée dans un contexte multilatéral. L'UE continuera de la suivre avec attention, y compris dans le cadre de la consultation avec la Chine prévue par les autorités de la zone euro.

Afin d'apporter une réponse à la crise mondiale qui secoue actuellement le secteur financier, l'Europe devrait continuer de prendre l'initiative dans les enceintes internationales, en particulier au sein du Forum sur la stabilité financière et du FMI. Par ailleurs, le Conseil convient de donner un élan politique accru à la dimension économique et financière des relations de l'Union européenne avec ses partenaires, notamment lors des sommets bilatéraux."